

## Projets de club

# Procédure pour obtenir des finances de la LBARA

- 1-Présenter au correspondant du territoire un projet de club avec son prévisionnel (documents sur le site)
- 2-Le Correspondant de Territoire présente le projet au pôle financier et si nécessaire au CD pour validation.
- 3-Après validation, le pôle financier **attribue** au club par écrit le montant de l'affectation financière.
- 4-Quel que soit la date de l'attribution, les actions du projet de club doivent-être mises en œuvre pendant l'exercice comptable courant du 1<sup>er</sup> août au 30 juin.
- 5-Dès réception de l'attribution, le club adresse à la LBARA, **avant le 30 juin, une facture du montant de l'attribution** liée à son projet de club.
- 6-Joindre impérativement à la facture, tous les justificatifs des frais que le club a engagé.